

## !!! HALTE AUX IDEES RECUES !!!



La Sage-Femme exerce une profession para-médicale, c'est une infirmière de l'accouchement.

→ **FAUX** ! La Sage-Femme exerce une profession **médicale**, inscrite à l'Ordre national des sages-femmes et réglementée par le code de la Santé Publique & le Code de Déontologie des Sages-Femmes.

La Sage-Femme est l'assistante du gynécologue.

→ **FAUX** ! La sage-femme est **autonome**, elle gère seule l'accouchement (y compris la péridurale (*on appelle l'anesthésiste qui met en place la péri, puis c'est nous qui gérons les doses suivantes et le retrait de la péri*) et l'épisiotomie, on coupe & on recoud !), mais aussi le suivi de la femme avant & après bébé (vaccins, ...). De plus, sur prescription d'un médecin, la Sage-Femme assure le **suivi des grossesses pathologiques**.

La Sage-Femme ne peut s'occuper que de la femme enceinte.

→ **FAUX** ! La Sage-Femme assure tout le suivi gynéco d'une femme (y compris les frottis, la pose de stérilet ...) et s'occupe de la mère et l'enfant au cours d'une grossesse (y compris en post-partum *c'est-à-dire après l'accouchement* où elle pourra vacciner l'enfant, etc ...). Vous retrouverez donc aussi bien des Sages-Femmes en salle de naissance, qu'en service de Procréation Médicalement Assistée, qu'en service de gynécologie, qu'en libéral (notamment pour la rééducation du périnée, les échographies, la préparation à la naissance, ...) etc ...

La Sage-Femme ne peut pas prescrire.

→ **FAUX** ! La Sage-Femme a un **droit de prescription** pour la femme (contraception, vaccin, produit de déclenchement de l'accouchement, antalgiques, arrêt de travail et bien d'autres !) et le nouveau-né.

Sage-Femme n'est même pas une vraie profession médicale, puisqu'une Sage-Femme n'est pas amenée à sauver des vies comme peuvent l'être les médecins.

→ **FAUX** ! La Sage-Femme a deux vies à surveiller, celle de la mère **ET** celle de l'enfant. Elle peut être à amener à sauver une femme qui fait une hémorragie de la délivrance, réanimer un nouveau-né et bien d'autres responsabilités.

La Sage-Femme ne peut pas faire de la recherche.

→ **FAUX** ! Une Sage-Femme fait 5 ans d'étude, et a donc la possibilité de faire un **Master Recherche**.

Le métier de Sage-Femme se réduit à faire des accouchements.

→ **FAUX** ! C'est un métier ultra complet qui mêle plusieurs spécialités (obstétrique, gynécologie, pédiatrie, psychologie, kiné du périnée) avec possibilité de se spécialiser dans énormément de domaines (Médecine fœtale, Acupuncture, Echographie obstétricale, Haptonomie, Tabacologie, Consultante en lactation, Sophrologie, Ostéopathie, Mécanique obstétricale, Yoga, Petite enfance, ...)

